

## NOTE EXPLICATIVE

La présente a pour objet de fournir des informations supplémentaires au règlement d'emprunt numéro RE-302 prévoyant une dépense ainsi qu'un emprunt de 456 840 \$ destiné à la réfection de la rue du Parc de maisons-mixtes Landy.

Le parc est composé de trois lots (2-805 194, 2-805 192, 2 764 512) les deux le même numéro de matricule (2805-52-8415-2-000-0000) détenus par un seul propriétaire soit l'entreprise 5056-0102 Québec inc. Le ras, dont une réfection complète est nécessaire et prévue par le présent règlement, est plutôt considérée comme une œuvre vitriculaire, de sorte qu'elle ne devrait que les résidents du parc de maisons-mixtes à partir du chemin patris ou le trouver leur adresse (176) rang de Cotéau.

Le propriétaire des lots 51) tenans de son lot à celui de propriétaire.

L'évaluation foncière qualifie l'immeuble de résidentiel, plus précisément à titre d' « autre immeuble résidentiel ». Toutefois une réforme du règlement de zonage et des règles d'usage survenues en 2019 ont permis entre dérogation cet usage dans cette zone pour ne permettre que différentes catégories d'usage commercial.

Ainsi, le règlement prévoit le nombre d'unités équivalentes pour l'usage commercial autorisé, ainsi que pour l'usage résidentiel autorisé.

De plus, la compensation exigée dans la fiche de règlement sera imputée à un seul propriétaire qui détiendra cette adresse sur le lieu des 51 logements présents sur son immeuble.